Lettre d'accompagnement de la formation « représentant départementaux des écoles de rugby »

Pourquoi un RD « EDR »?

Depuis la saison 2019/2020, le statut de représentant départemental a été créé afin que l'ensemble des tournois, plateaux Ecole de Rugby, soient encadrés par un « représentant départemental Ecole de Rugby».

Le représentant départemental « Ecole de rugby » est le représentant officiel de la FFR lors des tournois et plateaux « Ecole de rugby ». Ce dernier, n'a pas vocation à remplacer le chef de tournoi, de plateau, ni son organisateur, mais il sera une aide pour le club qui accueille. Il devra veiller au bon respect des conditions d'organisation et au respect des règles à l'Ecole de Rugby afin que nos jeunes puissent jouer en sécurité et dans de bonnes conditions.

La ligue et ses élus ont la volonté de permettre à tous ses licenciés de la FFR, de se former à cette fonction afin de garantir et de répondre au cahier des charges de la fédération française de rugby.

Elle souhaite:
- ☑ Former le plus grand nombre de personne à cette mission.
- ☑ Garantir une bonne pratique et une harmonisation de l 'ensemble de nos plateaux.
- ☑ Par l 'investissement des clubs dans cette démarche, redistribuer du matériel pédagogique pour les écoles de rugby.

La formation

- ☑ 24h de formation (3h en Distanciel Synchrone / 21H en Distanciel asynchrone).

Les objectifs de la formation **RD « EDR »** sont détaillées ci-dessous :
- ☑ **Apprendre la réglementation**
- ☑ **Connaitre la fonction du RD edr**
- ☑ **Utiliser le rapport**

La ligue a articulé la formation de la manière suivante:

- Les dates complètes du calendrier prévisionnel (tableau ci-dessous)

Les dates de la formation RD « EDR »	
Dates de la formation	Le 04/11/2025 Ouverture session de formation RD « EDR »
	Le 14/11/2025 Envoi du programme aux stagiaires + convocation 1ere visio
	Le 17/11/2025 Visio à 18H30: présentation Formation + envoi questionnaire « RD EDR » & Règlement.
	Le 21/11/2025 date butoir de dépôt de travaux sur Q RD EDR
	Le 24/11/2025 Envoi du cas concret à étudier
	Le 28/11/2025 Date butoir de dépôt de travaux sur Cas concrets
	Le 08/12/2025 visio de fin de formation à 18H30 + correction des cas concrets